Accusé de réception en préfecture
012-200067163-20240125-20240125_002-DE
Reçu le 01/02/2024

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 18/01/2024

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : *Monique ALIÈS, Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-Louis CABANES, Sophie CANTALOUBE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Éric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA*

En tant que délégué suppléant, était présent : *Michel SIMONIN*

Excusés ayant donné un pouvoir : *Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Xavier PUECH à Jean-Louis CABANES, Michel WOLKOWICKI à Cyril TOUZET*

Absents excusés : *Hélène CHICO ROS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jean MILESI, Jean-François ROUSSET*

Absents : *Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Bernard ROUVE, Guy SALES*

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20240125_002

<u>Objet :</u> Prestations de goudronnage – modification de la tarification

Vu la délibération N° 20211125_161 en date du 25 novembre 2021 fixant les tarifs des prestations de goudronnage pour les particuliers et les communes membres,

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire de modifier les tarifs relatifs aux prestations effectuées par les services techniques occasionnellement, pour le compte des communes membres ou des particuliers, pour des travaux de goudronnage sur des terrains de petites surfaces adjacents à la voirie communautaire.

Ces travaux ne sont réalisés qu'en continuité des campagnes de goudronnage réalisées annuellement sur la voirie communautaire,

Madame la Présidente expose les raisons de la hausse au regard des augmentations suivantes :

- Main d'œuvre ;
- Matériaux (émulsions, graves émulsions, gravillons, GNT, etc …) ;
- L'achat, les consommations et l'entretien du matériel.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2024 :

- Pour les communes membres :

	Unité	Tarif
Revêtement bicouche	M²	6,00 €
Revêtement tricouche	M²	9,00 €
facturation des matériaux de préparation sur la base des tonnages employés et du coût d'achat à la tonne variant selon le secteur, le lieu de livraison et prix du marché		

- Pour les particuliers :

	Unité	Tarif
Revêtement bicouche	M²	7,00 €
Revêtement tricouche	M²	11,00 €
facturation des matériaux de préparation sur la base des tonnages employés et du coût d'achat à la tonne variant selon le secteur, le lieu de livraison et prix du marché		

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DÉCIDE :**

- **DE MAINTENIR** la possibilité pour les particuliers et les communes membres de faire réaliser occasionnellement des travaux de goudronnage, sur des terrains adjacents à la voirie communautaire ; ces travaux seront réalisés en continuité des campagnes de goudronnage réalisées annuellement sur la voirie communautaire,

- **DE FIXER** les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2024 :
  - Pour les communes membres :

	Unité	Tarif
Revêtement bicouche	M²	6,00 €
Revêtement tricouche	M²	9,00 €
facturation des matériaux de préparation sur la base des tonnages employés et du coût d'achat à la tonne variant selon le secteur, le lieu de livraison et prix du marché		

  - Pour les particuliers :

	Unité	Tarif
Revêtement bicouche	M²	7,00 €
Revêtement tricouche	M²	11,00 €
facturation des matériaux de préparation sur la base des tonnages employés et du coût d'achat à la tonne variant selon le secteur, le lieu de livraison et prix du marché		

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS

COMMUNAUTE DE COMMUNES - MONTS-RANCE-ET-ROUGIER

Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.